

Agrandissement du Manoir des sables

Dallaire, Gilles

Canton D'orford - Le propriétaire de l'hôtel Le Manoir des sables, M. Georges Marois, qui est aussi le propriétaire de l'hôtel Chéribourg, a foi dans la capacité de la région de Magog-Orford d'attirer un nombre de plus en plus grand de congressistes et de touristes.

La preuve, c'est qu'il investit plus de 3 millions \$ pour agrandir Le Manoir des sables.

"Deux salles de conférence dont chacune peut accueillir de 125 à 150 personnes s'ajoutent aux 12 que l'hôtel abritait déjà. Nous pouvons donc, maintenant que leur construction est terminée, accueillir simultanément de 500 à 600 congressistes, soit le double du

nombre que nous pouvions recevoir auparavant. De plus, nous avons entrepris la construction de 24 suites exécutives. Ces suites dont la construction sera terminée en septembre feront passer le nombre de nos chambres de 117 à 141", a révélé M. Marois.

Il a expliqué que chacune des suites comprendra une chambre à coucher, un salon et disposera d'un foyer, d'un balcon privé, d'une cuisinette dotée d'un four à micro-ondes et d'un petit réfrigérateur, d'un bain tourbillon, d'un petit bar et de plusieurs autres aménités.

"Je crois que l'ajout de ces 24 suites nous amènera 10 000 personnes de plus par année. Cela veut dire qu'il

se dépensera au moins 1 million \$ de plus par année dans la région de Magog-Orford car un visiteur dépense en moyenne 100 \$ par visite à l'extérieur de l'hôtel où il loge", a-t-il souligné.

M. Marois a évalué à 5 millions \$ par année les dépenses faites dans la région de Magog-Orford par les visiteurs qui ont logé à l'hôtel Le Manoir des sables l'an dernier et à 4,2 millions \$ celles faites par les visiteurs qui ont logé à l'hôtel Chéribourg.

Illustration(s) :

Dallaire, Gilles

Le propriétaire de l'hôtel Le Manoir des sables, M. Georges Marois, montre avec fierté de quoi aura l'air une fois que sa construction sera terminée l'aile qui logera les 24 suites exécutives qu'il ajoutera aux 117 chambres que l'hôtel abrite déjà.